



Municipalité de Sainte-Claire

## **Demande de dérogation mineure**

### **Avis public de consultation**

Est par la présente donné par le soussigné, directeur général/greffier-trésorier adjoint de la municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Claire, le 6 mars 2023 à 20h00, à la salle du Conseil sise au 135, rue Principale, à Sainte-Claire.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante portant le numéro 2023-03:

**Nature et effets :** Cette demande de dérogation a pour effet de rendre réputé conforme la marge de recul arrière du bâtiment principal construit en 1987 à 4.88 mètres de la ligne arrière du terrain au lieu d'une distance minimale de 7.50 mètres, et ce, tel qu'exigé selon l'article 44 du règlement de zonage numéro 2022-720 et l'annexe L de la grille des spécifications dans la zone 4-Hc.

**Identification du site concerné :** 63, boulevard Gagnon, zone 4-Hc.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du 6 mars 2023.

Donné à Sainte-Claire, ce 20<sup>e</sup> jour de février 2023.

**Le directeur général/greffier-trésorier adjoint**

**Simon Roy, DMA, OMBE**

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, directeur général/greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Sainte-Claire, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie de cet avis à bureau municipal le 20 février 2023 et à l'Église le 20 février 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20<sup>e</sup> jour de février 2023.

**Le directeur général/greffier-trésorier adjoint**

**Simon Roy, DMA, OMBE**